



CLUB DE TENNIS DE TABLE DE SARRE-UNION

FICHE D'INSCRIPTION 2024 / 2025

NOM:	Prénom:	Nationalité :	
Date de naissance:	Sexe: *	Masculin	Féminin: * Rayer la mention inutile
Email:			
Adresse			
Code postal :		Ville :	
Tél. Privé:	Tél. Port:	Tél. Prof.	

Les informations (Nom, Prénom, etc), seront conservées par le Président et mises à la disposition de certains membres du club (entraîneur, capitaines etc ..) Ces informations seront également envoyées à la ligue du Grand Est (LGETT) pour la réalisation des licences. Une fois la licence réalisée le Nom et le prénom du joueur apparaîtront entre autres sur le site de la FFTT ainsi que les résultats sportifs du joueur. **! En cas de désaccord la demande de licence ne pourra être prise en compte !**

J'ai lu et je suis d'accord avec le paragraphe ci-dessus

OUI NON |

Licences & Critériums

Licence baby ping:

Licence **loisir** jeune (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets soit inférieur à 15 ans année en cours)

Licence **compétition** jeune (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets)

Licence adulte **loisir** (Juniors, Séniors, vétérans, à partir de 15 ans dans l'année en cours)

Licence adulte **compétition** (Juniors, Séniors, vétérans)

Critérium individuel LGETT. **(4 samedis par an) ! Licence compétition obligatoire**

Réduction de 10 € pour le deuxième joueur (et les suivants) d'une même famille.

OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	55 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	60 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	80 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	80 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	100 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	10 €
OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	-10 €

Informations et sites Internet

Afin d'illustrer la vie de notre club, nous souhaiterions attacher des photographies, des articles de journaux ainsi que les résultats sportifs du joueur (équipe ou individuel). Or d'un point de vue juridique la publication de ce genre d'information est strictement réglementée, particulièrement pour les mineurs. Dans le cas d'une réponse positive, nous nous engageons sur simple demande de votre part, sans aucune raison à fournir, à retirer ou masquer le visage du joueur sur toute photographie sur laquelle il sera présent et de retirer toute information le concernant.

J'autorise l'affichage des photographies ou des informations sportives du joueur.

Sur notre site internet et dans le local du Tennis de Table.

OUI NON

Règlement Intérieur

Le fait de s'inscrire au Club de tennis de table de Sarre-union implique le respect de son règlement intérieur.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et l'accepte.

OUI NON

Compétitions pour les jeunes: !!! en cas de réponse négative le joueur ne sera inscrit dans une aucune compétition:

Si mon enfant est inscrit dans une compétition je m'engage à:

- présenter mon enfant toute l'année lors des rencontres (dans la mesure où il est sélectionné).
- le conduire lorsque les rencontres se déroulent à l'extérieur. Les parents peuvent s'organiser entre eux s'ils le souhaitent.

J'ai pris connaissance des règles des compétitions jeunes et je suis d'accord.

OUI NON

Décharge des parents pour les enfants mineurs

Le joueur a l'autorisation de repartir seul des entraînements des compétitions et des stages organisés par le club.

OUI NON

Les parents ou les représentants légaux acceptent que le joueur mineur soit transporté dans la voiture de personnes bénévoles pour se rendre aux compétitions

OUI NON

NOM ET SIGNATURE DES PARENTS OU DU REPRESENTANT LEGAL

Total Cotisation

€

A

LE

Joindre obligatoirement un certificat médical, ce dernier est valable 2 ans il doit inclure l'année en cours) avec la cotisation (chèque à l'ordre du CTTSU)

Veillez retourner ce formulaire à Eric MESSEMER 9 rue des Dahlias 67260 Sarre-Union

REGLEMENT INTERIEUR

du Club de Tennis de Table de Sarre-Union

Article 1 - Obligations

Le fait de s'inscrire au Club de tennis de table de Sarre-union implique le respect de son règlement intérieur.

Chaque adhérent s'engage à régler sa cotisation annuelle conformément au barème fixé lors de l'Assemblée générale annuelle et de produire un certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis de table

Ce certificat ainsi que la demande de licence devront impérativement être rendu sous quinzaine.

Article 2 - Licence

Chaque adhérent choisit son type de licence, traditionnelle pour les compétitions ou promotionnelle pour le loisir.

Les licences signées (par les parents pour les mineurs) doivent être présentées avant le début de chaque compétition.

En cas de perte, le cout du renouvellement sera à la charge du joueur.

Article 3 - Obligations

Une tenue vestimentaire correcte (short, maillot et chaussures de sport) est obligatoire dans les aires de jeu.

Les joueurs sont tenus de respecter les horaires (respect de l'entraîneur et des adversaires) :

¼ heure avant le début des entraînements, 1/2 heures avant les rencontres de compétitions.

Les joueurs s'engagent à respecter les règles du jeu et l'esprit sportif.

En cas de comportement incorrect, les responsables du club seront avertis et une sanction pourra être prise .Toute agression physique notamment sera motif d'exclusion.

Au début et à la fin de l'entraînement les joueurs aident à la mise en place et au rangement du matériel sous la surveillance de l'entraîneur ou le responsable de séance.

Le responsable de séance (dirigeant, entraîneur, capitaine d'équipe) doit veiller à l'extinction des lumières (salle, vestiaire et sanitaire).Il doit également vérifier que toutes les issues sont fermées.

Les capitaines d'équipes seront responsables des installations lors des rencontres par équipes. En outre ils devront veiller au respect du présent règlement.

Article 4 – Interdictions

Il est rigoureusement interdit

-De fumer dans la salle. Seules les bouteilles d'eau fermées sont acceptées.

-De s'asseoir sur les tables.

Article 5 – Utilisation de la salle

Seul les membres à jour de leurs cotisations-dits "membres actifs" sont autorisés à fréquenter la salle lors des périodes d'entraînements et de compétitions.

Article 6 – Clauses de non responsabilité

En aucun cas le club de tennis de table de Sarre-Union et ses représentants ne pourront être tenus responsable des vols des effets personnel lors des entraînements et compétitions.

Le club décline également toute responsabilité pour les enfants laissés seuls à la porte de la salle en l'absence de l'entraîneur ou du responsable de la séance.

L'enfant est sous la responsabilité de l'entraîneur ou du responsable de séance pendant l'horaire de l'entraînement.

En revanche, le club décline toute responsabilité en dehors de cet horaire

Article 7 – Transport

Le jour de l'inscription les parents ou le représentant légal du joueur remplissent une décharge.

Les déplacements aux compétitions ne sont pas pris en charge par le club.

Les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) ou s'organiser avec d'autres parents.

Les parents bénévoles accompagnent les joueurs mineurs avec l'aide du club pour les compétitions par équipe.

Article 9 – Sanctions disciplinaires

Tout comportement jugé répréhensible pourra faire l'objet de sanctions telles que décrites dans les règlements fédéraux:

1ère faute : avertissement sans frais (ressort entraîneur, dirigeant).

2ème faute : suspension temporaire (ressort du Président en relation avec les autres dirigeants).

3ème faute : exclusion définitive du club (ressort du Président en relation avec les autres dirigeants).

Article 10 - Entraînements

Les entraînements ont lieu au gymnase de la Corderie à Sarre-Union aux horaires suivants :

Lundi : 19h00 – 21h00: adultes

Mardi : 17h30 – 19h00: jeunes espoirs / 19h00 – 21h00: adultes

Jeudi: 17h30 – 19h00: jeunes espoirs / 19h00 – 21h00: adultes

Règlement: Juillet 2015-v1



N° 24-10-1

Questionnaire de Santé pour Majeur

Vous pouvez répondre à cet autoquestionnaire si êtes majeur et avez un certificat médical datant de moins de trois ans, et si vous avez été licencié en continu depuis cette date, avec la mention "certificat médical présenté".

Un certificat médical ne peut être prolongé plus de deux fois avec un questionnaire de santé.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non.

Durant les 12 derniers mois :

Oui Non

1	Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A ce jour :

7	Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.), survenue durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Ainsi, il n'est pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du Tennis de Table.

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste en remplissant le coupon ci-dessous, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Ce questionnaire est confidentiel et ne doit être remis qu'à un médecin si nécessaire.



N° 24-10-1

ATTESTATION

(Coupon à découper et à joindre avec la demande de licence)

Je soussigné :

NOM : _____

PRENOM : _____

N° de licence : _____

déclare avoir précédemment fourni un certificat médical daté de moins de 3 ans à ce jour (le certificat médical devra avoir été prolongé au maximum 2 fois par un questionnaire de santé et dans la continuité) et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative de la FTT, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de la FTT ne pourra être recherchée.

Certificat médical précédent :

Date : ____/____/____

Nom du médecin : _____

Date et signature du titulaire ou du représentant légal